

Monsieur le Président,

Le mouvement social contre le projet de réforme des retraites ne s'estompe pas et ne s'estompera pas.

La puissance des réactions suscitées par cette réforme ne s'explique pas seulement par la brutalité des mesures annoncées, ou par la procédure engagée pour obtenir sa validation; elle met en lumière l'ampleur de la crise du travail en France, une situation restée jusqu'alors ignorée.

Cette situation est pourtant depuis longtemps bien documentée, à la fois par des enquêtes menées en France, qu'au niveau européen et qui révèlent la situation très préoccupante des conditions de travail en France.

C'est pourquoi, imposer l'allongement du temps passé au travail avant d'améliorer les conditions d'exercice du travail ne peut être vécu que comme une véritable provocation.

Nous siégeons aujourd'hui pour la première fois au sein d'une nouvelle instance, issue de la fusion des CT et des CHSCT. Solidaires Finances Publiques s'y est opposé, non pas par dogmatisme mais parce que les prérogatives des représentants syndicaux siégeant dans la CSA- FS seront limitées par rapport à celles des membres des CHSCT, et que de nombreux établissements vont se voir privés de la possibilité même de bénéficier de cette instance particulièrement importante dans le cadre de la protection des travailleur-euse-s.

Le rappel du procès de FranceTélécom illustre l'importance du rôle des CHSCT, dont le jugement rendu le 20 décembre 2019, a reconnu un harcèlement moral institutionnel exercé à l'encontre des employés. Ce jugement a reconnu le harcèlement moral institutionnel comme un délit pénal et conforté les responsabilités des employeurs privés ou publics, en termes de prévention des RPS.

Le législateur a depuis imposé de nouvelles obligations de négociation pour placer la qualité de vie au travail, le bien-être, la prévention des risques psycho-sociaux au cœur de la gestion des ressources humaines. Le rôle des acteurs du dialogue social doit être prépondérant, lorsqu'il est question de mise en place d'un projet de transformation, elle doit réunir autour de la table les partenaires sociaux pour partager le diagnostic et aboutir à des accords.

Concernant notre mode de fonctionnement en local, les documents doivent nous être communiqués à minima 8 jours avant. Le paritarisme constitutif de cette instance doit être présent dès l'élaboration du planning des réunions, à ce titre plusieurs dates doivent nous être proposées pour chaque FS. La parité syndicale doit être systématiquement associée à toute initiative de projet touchant au CVT de notre organisme.

Nous, élus Solidaires Finances Publiques participerons activement à faire vivre le dialogue social pour empêcher tout recul des questions de santé, sécurité et conditions de travail. Nous prenons acte de la note d'orientations ministérielle, notamment la déclaration en son avant propos concernant la poursuite du développement de la culture ministérielle de prévention, qui constitue un enjeu dépassant les obligations réglementaires dont elle découle ; et du dialogue social qui est un élément essentiel pour la mise en œuvre des mesures de prévention qui trouvera toute sa place dans le nouveau cadre mis en place.